MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 51 27 janvier 1996

SOMMAIRE

Acedos International S.A., Luxembourg pages 2447,	2448	Pandora Cinéma S.A., Luxembourg	2420
Argentina S.A.H., Luxembourg		Pandora Expansion S.A., Luxembourg	
Azyme Holding S.A., Luxembourg		Pandora Investment S.A., Luxembourg	
Buer International S.A., Luxembourg		Parber S.A., Luxembourg	242
Cerelux S.A., Luxembourg		Paribas Trust Company S.A.H., Luxembourg 2421,	
Crédit des Alpes Holdings S.A.H., Luxembourg 2407,		Performance Wheels S.A., Luxembourg	
FB Chaussures, S.à r.l., Luxembourg		Prodenag, S.à r.l., Fentange	
Fiduciaire Ensch-Streff (FIDES) S.A., Esch-sur-Alzette		Rolinsky Holding S.A., Luxembourg	
Fimedia, S.à r.l., Luxembourg		Sartene S.A., Luxembourg	
Financière d'Ancone S.A., Luxembourg		Saudi Arabia Investment Company S.A., Luxembg	
Finanzplan International S.A., Luxemburg		Scan Maritime S.A., Luxembourg	
Fivest S.A., Luxembourg		Schwertzer-Huberty & Cie, S.e.n.c., Esch-sur-Alzette	
F.N.S.A. Holding S.A.H., Luxembourg 2402,		S.I.B.E.F. S.A.H., Luxembourg 2425,	
Foxland S.A., Luxembourg		Sichel Industrie S.A., Pontpierre	
Futuradent, S.à r.I., Luxembourg-Hamm		Sichel S.A., Pontpierre	
Garage Vallée des 7 Châteaux, S.à r.l., Bour		Sigma Tau Finance S.A., Luxembourg	
Gestinvest S.A., Luxembourg		Sinergia S.A., Luxembourg	
Gilebba S.A., Luxembourg		Société Anonyme de la Vallière S.A., Luxembourg	
Goal Financière S.A.H., Luxembourg 2409,		Société de Participation Puidoux S.A., Luxembourg	
Great Performance Europe Holding S.A., Luxembg		Société Générale de Révision, Société civile, Luxbg	
Greensleave S.A., Luxembourg 2405,	2407	Soft-Ris, S.à r.l., Rollingen	
Holding Financière de Strasbourg S.A., Luxembourg	2411	Sogepar, S.à r.l., Foetz	
Holding Laredo S.A., Luxembourg		SOMAC, Soft Management Corporation S.A., Luxbg	
Hospitec, S.à r.l., Luxembourg		Soramat S.A., Luxembourg	
Immobilière Klein et Sauber, S.à r.l., Junglinster		Splendide S.A., Luxembourg 2428,	
Indépendance & Expansion S.C.A., Luxembourg		SR Holding S.A., Luxembourg	
Initiatives Biologiques Financières S.A., Luxembourg		Stavri S.A., Luxembourg	2430
Insurance Participations Company S.A., Luxembg		STIM Luxembourg S.A., Shipping Transport Insurance	
Intercasa, S.à r.l., Luxembourg		Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	
Isaria S.A., Luxembourg	2413	Suez Lux Global Services S.A., Luxembourg 2429,	2430
Jacana S.A., Luxembourg 2413,		Taj Mahal, S.à r.l., Luxembourg	
Klöckner-Moeller Luxembourg S.A., Howald	2414	Techno Participation S.A., Luxembourg 2431,	2432
Label International Holding S.A., Luxembourg 2411,		Télépart S.A., Luxembourg	2432
Langonnaise S.A.H., Luxembourg	2414	Themis Investments S.A., Luxembourg	2432
Laser, S.à r.l., Mondorf	2412	Top Retouches, S.à r.l., Rodange	2430
Lease Plan Luxembourg S.A., Luxembourg/Gasperich	2415	Touche Ross Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	2435
Leht, S.à r.l., Dudelange	2414	Transeuro S.A., Luxembourg	2433
Lermita S.A., Luxembourg	2413	Tree Invest S.A., Luxembourg	2436
Letzebuerger Weinhändler S.A., Septfontaines	2416	Triangle Productions S.A., Luxembourg 2432,	2433
Louxvest A.G., Luxembourg	2416	Triune Consulting S.A., Luxembourg	2436
Lux-Primo, S.à r.l., Luxembourg	2414	Tuff Bites, S.à r.l., Fentange	
Magic Ballons, S.à r.l., Findel	2415	T.W.B.C., Transworld Business Corporation S.A., Lu-	
Malesherbes S.A., Luxembourg	2417	xembourg	2434
Matériaux de Constructions Nic Wilwert et Fils,		Unico Umbrella Fund, Investmentgesellschaft mit	
S.à r.l., Sanem	2416	variablem Kapital, Luxemburg	2433
Mecfin Luxembourg, Luxembourg	2446	United Bargain S.A., Luxembourg	2437
Memogest Holding S.A., Luxembourg	2416	U.P.I., Union de Participations et d'Investissements	
Mondialux Investissements S.A., Luxembourg		S.A., Luxembourg	2437
Multimat, S.à r.l., Walferdange		Vallauris S.A., Luxembourg	
Nordic Mediterranean S.A., Luxembourg		Vantage Investissements S.A., Luxembourg	
NS-Management S.A., Luxembourg		Verbe Beteiligungsgesellschaft A.G., Luxembg 2438,	
NVL, Neckermann Voyages Luxembourg S.A., Lu-		Vinha Nova, S.à r.l., Luxembourg	
xembourg	2418	Westinghold S.A., Luxembourg	
Ousson Holding S.A., Luxembourg		World Entertainment Group S.A., Luxembg 2435,	
Ousson Holding 3.A., Euxenhourg	2417	World Elitertaillillelit Group S.A., Euxelius 2433.	

FB CHAUSSURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 25, rue de Strasbourg. R. C. Luxembourg B 46.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 32, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour FB CHAUSSURES, S.à r.l.

Signature

(39205/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

F.N.S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding, (anc. FilmNet S.A.).

Registered office: Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 39.883.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the twenty-seventh day of November.

Before Us, Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the «general meeting» or the «meeting») of the shareholders of the société anonyme FilmNet S.A., with its principal office in Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, incorporated by a deed established by the undersigned notary, on fourth March 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 376 of 2nd September 1992.

The meeting was presided over by Mr Yves Prussen, doctor-at-law, residing in Luxembourg.

Mr Patrick Van Hees, bachelor of law, Messancy (Belgium) acted as Secretary and Scrutineer.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

- I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are as shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.
 - II) As appears from the said attendance list, all of the shares outstanding are present or represented.
 - III) The agenda of the meeting is the following:
- 1) Amendment of the name of the Corporation into F.N.S.A. HOLDING and consequential amendment of article 1 of the articles of incorporation.
- 2) Acceptance of the resignation of Messrs Robert Hersov, Jacobus Bekker and Cobus Stofberg as directors of the Corporation and appointment as new directors of Messrs Kurt Nauer and Michael Hopwood.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The name of the Corporation is amended into F.N.S.A. HOLDING and article 1 of the articles of incorporation shall be amended to read as follows:

«There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of F.N.S.A. HOLDING.»

Second resolution

The resignation of Messrs Robert Hersov, Jacobus Sekker and Cobus Stofberg as directors of the Corporation are accepted and the meeting appoints as new directors of the Corporation Mr Kurt Nauer, treasurer, residing in Luxembourg and Michael Hopwood, chartered accountant, residing in Zug, Switzerland.

There being no further business for the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in the case of divergences between the English and the French texts, the English version of it will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residence, the members of the bureau signed together with Us, the notary the present original deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'assemblée générale» ou «l'assemblée») de la société anonyme FilmNet S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, constituée par le notaire actant, le 4 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 376 du 2 septembre 1992.

L'assemblée est présidée par M. Yves Prussen, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, Messancy, a été élu comme secrétaire et scrutateur.

Le Président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

- l) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun sont renseignées sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II) Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées.
 - III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Modification de la dénomination de la société en F.N.S.A. HOLDING et modification conséquente de l'article 1^{er} des statuts.
- 2) Acceptation de la démission de Messieurs Robert Hersov, Jacobus Bekker et Cobus Stofberg comme administrateurs de la société et nomination de Messieurs Kurt Nauer et Micheal Hopwood comme nouveaux administrateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nom de la société est modifié en F.N.S.A. HOLDING et l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante.

«Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de F.N.S.A. HOLDING.»

Deuxième résolution

La démission de Messieurs Robert Hersov, Jacobus Bekker et Cobus Stofberg est acceptée et l'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs de la société, Monsieur Kurt Nauer, trésorier, demeurant à Luxembourg, et Michael Hopwood, expert-comptable, demeurant à Zug, Suisse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute aucun autre actionnaire n'ayant exprimé le souhait de signer l'acte.

Signé: Y. Prussen, P. Van Hees, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1995, vol. 87S, fol. 47, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

M. Elter.

(39207/210/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

F.N.S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding, (anc. FilmNet S.A.).

Siège social: Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 39.883.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

M. Elter.

(39208/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

FINANCIERE D'ANCONE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 33.608.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 juillet 1995 à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 1^{er} février 1995 de Monsieur Jacques Tordoor au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Zeien, Administrateur décédé, dont il terminera le mandat.

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortant; leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2001.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39210/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

FIDUCIAIRE ENSCH-STREFF (FIDES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 1, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 43.288.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1995, vol. 301, fol. 54, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1995.

Pour FIDUCIAIRE ENSCH-STREFF (FIDES) S.A.

J.-P. F. Ensch

Administrateur-Délégué

(39206/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

FIMEDIA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 25.693.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1995, vol. 470, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1995.

Pour FIMEDIA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(39209/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

FOXLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 40.406.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

F. Faber.

(39213/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

FUTURADENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 7, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 39.551.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Signature.

(39217/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

GESTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, rue Batty Weber.

R. C. Luxembourg B 28.699.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Signature.

(39221/635/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

FIVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 23.479.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39212/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

FINANZPLAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2241 Luxemburg, 4, rue Tony Neuman.

Auszug aus den Beschlüssen der Ordentlichen Generalversammlung vom 1. April 1994

Am ersten April neunzehnhundertvierundneunzig um elf Uhr haben sich die Aktionäre der Kapitalgesellschaft FINANZPLAN INTERNATIONAL S.A. in einer ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg versammelt. Folgende Beschlüsse wurden gefasst:

Verwendung des Nettogewinns

Die Aktionäre stellen mit Zufriedenheit den Gewinn von 2.513.891 LUF des vergangenen Geschäftsjahres fest und beschließen einstimmig, entsprechend der Satzung 124.761 LUF der gesetzlichen Rücklage zuzuführen. Der Rest wird auf das jetzige Geschäftsjahr vorgetragen.

Wahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars

Die Aktionäre wählen einstimmig folgende Verwaltungsratsmitglieder für die Dauer eines Jahres:

- 1. Herrn Hans Otto Schmitz;
- 2. Herrn Detlef Kraus:
- 3. Frau Michèle Henkes.

Zum Kommissar für die Dauer eines Jahres wird die Firma FIDUCIAIRE DE SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. mit Sitz in Luxemburg, 11, avenue de la Liberté, gewählt.

Luxemburg, den 1. April 1994.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39311/720/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

GILEBBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.912.

Le bilan au 31 mars 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour GILEBBA S.A.

BANOUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39222/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

GILEBBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.912.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour GILEBBA S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39223/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

GREENSLEAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 37.707.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GREENSLEAVE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au R.C. Luxembourg sous le numéro B 37.707, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 août 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 48 du 11 février 1992.

La séance est ouverte à seize heures trente (16.30) sous la présidence de Monsieur Robert Martiny, employé de banque, demeurant à Bridel.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metzert (Attert).

L'assemblée désigne comme scrutateur, Mademoiselle Eliane Schumacher, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de neuf millions quatre cent mille francs luxembourgeois (9.400.000,- LUF), pour le porter de huit millions de francs luxembourgeois (8.000.000,- LUF) à dix-sept millions quatre cent mille francs luxembourgeois (17.400.000,- LUF), par la création, l'émission et la souscription de neuf mille quatre cents (9.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, libérées intégralement par incorporation des résultats reportés.
 - 2. Modification subséquente de l'article 3, paragraphe 1er des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à dix-sept millions quatre cent mille francs luxembourgeois (17.400.000,-), divisé en dix-sept mille quatre cents (17.400) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, intégralement libérées.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes, resteront également annexés au présent acte.

Le texte des procurations données par les actionnaires indique à la suite de l'ordre du jour que le mandataire peut prendre part à toutes délibérations et voter en son nom toutes les décisions se rattachant à l'ordre du jour précité, aux effets ci-dessus approuver et signer tous actes et procès-verbaux, substituer, et en général faire le nécessaire.»

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions quatre cent mille francs luxembourgeois (9.400.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de huit millions de francs luxembourgeois (8.000.000,- LUF) à dix-sept millions quatre cent mille francs luxembourgeois (17.400.000,- LUF), par incorporation des résultats reportés à concurrence du prédit montant de neuf millions quatre cent mille francs luxembourgeois.

En représentation de cette augmentation de capital, l'assemblée générale décide de créer neuf mille quatre cents (9.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Les actions nouvelles sont attribuées gratuitement et entièrement libérées aux actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la société.

Il a été justifié à l'assemblée générale et au notaire instrumentaire de l'existence du résultat reporté d'un montant d'au moins neuf millions quatre cent mille francs luxembourgeois (9.400.000,- LUF), par la production du bilan approuvé de la société, arrêté au trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze, et d'un bilan intérimaire arrêté au 20 novembre 1995; après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexés aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée reconnaît que le montant du résultat reporté émargé au bilan arrêté au 31 décembre 1994, s'élève toujours actuellement à au moins neuf millions quatre cent mille francs.

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à dix-sept millions quatre cent mille francs luxembourgeois (17.400.000,- LUF), divisé en dix-sept mille quatre cents (17.400) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, sont estimés à environ soixante-six mille francs luxembourgeois (66.000,- LUF).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures quarante-cinq (16.45).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Martiny, C. Day-Royemans, E. Schumacher, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 1995, vol. 497, fol. 1, case 10. – Reçu 94.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 7 décembre 1995.

I. Gloden.

(39229/213/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

GREENSLEAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 37.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 8 décembre 1995.

J. Gloden.

(39230/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

CREDIT DES ALPES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding, (anc. GLOBAL EUROPE S.A.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 31.429.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL EUROPE S.A. (GLOBAL EUROPE LTD.), en abrégé GLOBAL EUROPE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 25 août 1989, publié au Mémorial C, numéro 14 du 15 janvier 1990 et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié du 27 novembre 1990, publié au Mémorial C, numéro 179 du 13 avril 1991.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Roy Reding, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Sylvie Becker, employée privée, demeurant à Eisenborn.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Affectation du résultat 1994.
- 2. Ratification de la décision du conseil d'administration de transférer le siège social.
- 3. Ratification de la cooptation d'un administrateur.
- 4. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 5. Décharge.
- 6. Modification des statuts:
- a) modification de la dénomination sociale (art. 1er);
- b) année sociale (art. 8);
- c) assemblée générale annuelle (art. 9).
- 7. Prorogation de la clause du capital autorisé (art. 3.).
- 8. Transactions sur participations.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'affecter le résultat 1994 conformément à la situation ci-jointe, en annexe.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de ratifier la décision du conseil d'administration de transférer le siège social de L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Catherine Dessoy de son mandat d'administrateur et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Fabrizio Cerina, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano, comme administrateur. Celui-ci terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuel, la société FIDIREVISA, Lugano et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes, à savoir la société DEBELUX AUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 3, rue Nic Welter.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en CREDIT DES ALPES HOLDINGS S.A., de sorte que l'article 1er des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de CREDIT DES ALPES HOLDINGS S.A.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 8. L'année sociale commence le 1er février et finira le 31 janvier de l'année suivante.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 9. L'assemblée générale se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 14.30 heures au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de proroger le capital autorisé d'un montant de cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (100.000.000,- USD), pour une nouvelle période cinq ans, expirant le 8 novembre 2000 et confère tous pouvoirs au conseil d'administration de réaliser ladite augmentation selon les termes prévus par la clause afférente au capital autorisé actuel.

Neuvième résolution

L'assemblée générale prend connaissance d'un rapport établi par le Conseil d'Administration en vue de la réalisation de transactions sur certaines participations envisagées par le Conseil d'Administration et déclare les approuver formellement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Reding, B. Felten, S. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 87S, fol. 23, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 décembre 1995.

G. Lecuit.

(39224/220/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

CREDIT DES ALPES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding, (anc. GLOBAL EUROPE S.A.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 31.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 décembre 1995.

G. Lecuit.

(39225/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

INDEPENDANCE & EXPANSION S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 34.355.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour INDEPENDANCE & EXPANSION S.C.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

(39335/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

GOAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen. R. C. Luxembourg B 39.932.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GOAL FINANCIERE S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 39.932, constituée sous la dénomination de SELENE FINANCIERE S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 1992, publié au Mémorial C, numéro 384 du 7 septembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date des:

- 16 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 468 du 11 octobre 1993, cet acte contenant le changement de la dénomination en GOAL FINANCIERE S.A.;
 - 7 novembre 1995, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, employé privé, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg). Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Madame la présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence de LUF 98.400.000,-, pour le porter de son montant actuel de LUF 1.600.000,- à LUF 100.000.000,-, par la création et l'émission de 98.400 actions nouvelles de LUF 1.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
 - 2.- Souscription et libération des actions nouvelles.
 - 3.- Modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts.
 - 4.- Insertion d'un nouveau troisième alinéa à l'article sept des statuts ayant la teneur suivante:
- «Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.»
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 98.400.000,- (quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent mille francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de LUF 1.600.000,- (un million six cent mille francs luxembourgeois) à LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 98.400 (quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents) actions nouvelles de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les anciens actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 98.400 (quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents) actions nouvelles, FABIO PERINI TRUST, ayant son siège social à St. Helier, Esplanade 44, Jersey (lles Anglo-Normandes).

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenue aux présentes FABIO PERINI TRUST, prédésignée, ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

laquelle a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les 98.400 (quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société GOAL FINANCIERE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 98.400.000,- (quatre-vingt-dix-huit

millions quatre cent mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital social souscrit est fixé à LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois), représenté par 100.000 (cent mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouveau troisième alinéa à l'article sept des statuts ayant la teneur suivante:

«Art. 7. Troisième alinéa. Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: R. Scheifer-Gillen, P. Van Hees, A. Thill, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1995, vol. 87S, fol. 47, case 4. – Reçu 984.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 5 décembre 1995. M. Elter.

(39226/210/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

GOAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen. R. C. Luxembourg B 39.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

M. Elter.

(39227/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

GARAGE VALLEE DES 7 CHÂTEAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7412 Bour, 3, route de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1995, vol. 474, fol. 4, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1995.

(39218/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

INSURANCE PARTICIPATIONS COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 13.756.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 12 juillet 1995 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurice Haupert au poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement:

Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant 70, rue de Hobscheid à Steinfort, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39337/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

GREAT PERFORMANCE EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 39.435.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 4 décembre 1995 que:

- a) le rapport des commissaires spéciaux sur la gestion de la liquidation et de la dissolution de la société a été approuvé;
- b) l'assemblée a accordé décharge pleine de leurs missions respectives au liquidateur, aux administrateurs et aux commissaires-vérificateurs;
 - c) l'assemblée a décidé la clôture de liquidation et constate la dissolution définitive de la société;
- d) les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

Pour extrait conforme Signature Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 31, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39228/535/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

HOLDING FINANCIERE DE STRASBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 47.237.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 juillet 1995 à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 2 février 1995 de Monsieur Jacques Tordoor au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Zeien, Administrateur décédé, dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39231/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

HOLDING LAREDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 46.573.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 5 avril 1995

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 2 février 1995 de Monsieur Jacques Tordoor, demeurant à Steinfort, au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Zeien, Administrateur décédé.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39332/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

LABEL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 38.261.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

LABEL INTERNA

LABEL INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(39343/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

LABEL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 38.261.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 27 novembre 1995

Résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale Extraordinaire statuant sur la liquidation de la société comme suit:

Conseil d'Administration

MM. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker, président;

Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Kopstal, administrateur;

Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

LABEL INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39344/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

HOSPITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 31.001.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

(39333/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

IMMOBILIERE KLEIN ET SAUBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6116 Junglinster, 12, Gaalgebierg. R. C. Luxembourg B 33.129.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 30, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

A. Eresch-Michels.

(39334/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

INITIATIVES BIOLOGIQUES FINANCIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 49.997.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(39336/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

LASER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf, 56, avenue Fr. Clement. R. C. Luxembourg B 31.287.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Signature.

(39346/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

INTERCASA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 86. avenue de la Faïencerie.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le six décembre.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société INTERCASA, Société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 19, rue des Trévires.

Est présent, un seul associé, à savoir:

Monteiro Manuel, gérant, demeurant à Luxembourg.

Exposé

La société est gérée et administrée par:

Monteiro Manuel, préqualifié, gérant technique.

Résolution

Monteiro Manuel, agissant en sa qualité de gérant technique, déclare changer le siège social actuel et fixer le nouveau siège à Luxembourg, 86, avenue de la Faïencerie.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39338/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

ISARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 19.710.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour ISARIA S A

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39339/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

LERMITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 22.270.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 26 juin 1995 à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 31 mars 1995 de Monsieur Jacques Tordoor en remplacement de Monsieur Maurice Haupert, Administrateur démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39349/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

JACANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 10.758.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour JACANA S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39340/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

JACANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 10.758.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1, a été déposé

au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour JACANA S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39341/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

KLÖCKNER-MOELLER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald, 65, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 9.145.

Le bilan au 30 avril 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 15, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

KLÖCKNER-MOELLER LUXEMBOURG

Société Anonyme F. Weiland Administrateur-Délégué

(39342/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

LANGONNAISE S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 37.492.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 12 juillet 1995 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurice Haupert au poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement:

Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant 70, rue de Hobscheid à Steinfort. jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1996.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39345/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

LEHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3442 Dudelange, 65, rue des Champs. R. C. Luxembourg B 36.771.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Signature.

(39348/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

LUX-PRIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 43.362.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Signature.

(39352/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

LEASE PLAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg/Gasperich, 13, rue Robert Stumper. R. C. Luxembourg B 29.202.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 1994

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quatorze, le 30 septembre 1994, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEASE PLAN LUXEMBOURG S.A. s'est réunie au siège de la société.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Hugo Levecke qui désigne comme secrétaire, Monsieur Bob Walté et comme scrutateurs, Monsieur Michel Van den Broeck et Monsieur Frans Bijvank.

Sont présents ou représentés les actionnaires mentionnés sur la liste de présence signée par eux ou par leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que 40.000 actions, c'est-à-dire la totalité du capital social, sont représentées.

Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, restera annexeé au procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

Toutes les actions de la société étant réunies à la présente assemblée celle-ci reconnaît qu'elle est valablement constituée pour délibérer sur son ordre du jour.

Délibération

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de renouveler le mandat des administrateurs:

MM. Hugo Levecke, Pastoor Hendrikpark 35, 1251 GN Laren, Pays-Bas;

Michel Van den Broeck, Eleonorelaan 71, 1150 Bruxelles, Belgique;

Frans Bijvank, Tulpenlaan 8, 3080 Tervuren, Belgique;

Bob Walté, 10, rue Principale, L-5465 Waldbredimus, Luxembourg.

Pour une durée de six ans, leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille. L'ordre du jour étant épuisé, le présent procès-verbal est, après lecture, signé par les membres du bureau.

> B. Walté M. Van den Broeck F. Bijvank H. Levecke Le Secrétaire Le Scrutateur Le Scrutateur Le Président

La liste de présence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 1994

Actionnaires LEASE PLAN BELGIUM S.A	Actions . 39.998	
représentée par Frans Bijvank et Michel Van den Broeck		
Hugo Levecke		
Frans Bijvank	. 1	
	40.000	
Sig	Signatures.	

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39347/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

MAGIC BALLONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Findel, 13, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 43.856.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 30, case 2, a été déposé

au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995, voi. 4/4, foi. 30, case 2, a ete depose au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

J. Davies

(39353/716/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

MAGIC BALLONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Findel, 13, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 43.856.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

I. Davies

(39354/716/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

LETZEBUERGER WEINHÄNDLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8363 Septfontaines, Simmerfarm 01-1.

Conseil d'Administration

Conformément aux statuts et aux articles 53, paragraphe 4, et 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et suite à l'autorisation accordée au Conseil d'Administration par l'assemblée générale, les adminis-trateurs décident, à l'unanimité, d'élire comme administrateur-délégué, Monsieur Serge Kajetaniak, qui pourra engager la société par sa seule signature et qui sera chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 1er décembre 1995.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 23, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39350/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

LOUXVEST A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 22.077.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour LOUXVEST A.G.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39351/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION NIC WILWERT ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sanem.

R. C. Luxembourg B 21.156.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 1995, vol. 301, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sanem, le 28 novembre 1995.

J. Wilwert

Gérant

(39356/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

MEMOGEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.534.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour MEMOGEST HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39357/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

MULTIMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Walferdange. R. C. Luxembourg B 29.299.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 1995, vol. 301, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange, le 28 novembre 1995.

Steinmetz

Gérant

(39359/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

MALESHERBES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 39.268.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 10 novembre 1995

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

L'administrateur démissionnaire, Monsieur Lex Benoy, a été remplacé par Monsieur Camille Paulus.

Le commissaire aux comptes, Monsieur Guy Waltener, a été remplacé par Monsieur Lex Benoy.

Le mandat des administrateurs, Madame Corinne Philippe et Madame Chantal Keereman, a été renouvelé pour un terme d'une année.

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 1995.

Le siège social est transféré du 13, rue J. Bertholet au 13, boulevard Royal à Luxembourg. Luxembourg, le 20 novembre 1995.

Pour la société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 23, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39355/614/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

MONDIALUX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 21.894.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 27 juillet 1995 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Paul Lenoir et Maurice Haupert aux postes d'Administrateur et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement:

Monsieur Jacques Tordoor, employée privé, demeurant 70, rue de Hobscheid à Steinfort;

Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant 20, rue J. Melsen à Burden (L).

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1996.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39358/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

NORDIC MEDITERRANEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 32.638.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de NORDIC MEDITERRANEAN S.A., R.C. B n° 32.638, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 13 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1990, page 7839.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Bertrand Manen, directeur général, demeurant à Marseille (France).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Patricia Mathieu, assistante de direction, demeurant à Stadtbredimus.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Preben Lund, administrateur-délégué, demeurant à Bridel.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs chacune, constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires présents ou représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des deux seuls actionnaires de la société représentés ainsi que celles des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Décision sur la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination par chaque actionnaire d'un liquidateur et détermination des pouvoirs des liquidateurs.
- 3.- Fixation de la rémunération des liquidateurs.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre la Société en liquidation à partir de ce jour.

Seconde résolution

Les deux seuls actionnaires de la société, réunis en assemblée générale extraordinaire, conviennent de nommer chacun un liquidateur.

- ACTIMUT S.A., Société Anonyme de droit français, avec siège social à F-13008 Marseille, 494, avenue du Prado, nomme Maître François Turk, avocat, demeurant à Luxembourg, aux fonctions de liquidateur;
- FREJA FINANCE S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, nomme Maître Romain Adam, avocat, demeurant à Luxembourg, aux fonctions de liquidateur.

L'Assemblée confère aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans qu'ils ne doivent recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale même dans les cas prévus par l'article 145 de ladite loi.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser un inventaire et ils peuvent se référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Les liquidateurs pourront engager la société en liquidation sous leur signature conjointe et sans limitation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide que chaque liquidateur sera rémunéré par l'actionnaire qui l'a nommé suivant accord à intervenir entre le liquidateur et l'actionnaire qui l'a nommé respectivement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est close à onze heures trente. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: B. Manen, P. Mathieu, P. Lund, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1995, vol. 87S, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(39361/230/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

NVL, NECKERMANN VOYAGES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2343 Luxemburg, 17, rue des Pommiers. H. R. Luxemburg B 31.490.

AUFLÖSUNG

Gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Redingen an der Attert am 30. November 1995, wurde die Aktiengesellschaft NECKERMANN VOYAGES LUXEMBOURG S.A., kurz NVL aufgelöst.

Die Dokumente der Gesellschaft werden auf die Dauer von fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Soweit rechtlich notwendig, ist die NUR TOURISTIC GmbH, mit Sitz in Oberursel, als Liquidatorin zu betrachten. Enregistré à Redange-sur-Attert, le 4 décembre 1995, vol. 394, fol. 92, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Redingen, den 6. Dezember 1995.

C. Mines.

(39360/225/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

PERFORMANCE WHEELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 42.420.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(39371/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

NS-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 52.702.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 octobre 1995

L'assemblée a décidé d'augmenter le nombre des administrateurs de 4 à 5.

L'assemblée a élu comme nouvel administrateur, Monsieur Erkki Juhani Grönqvist, Executive Vice-President, demeurant à Kauppakatu 10-12a-a9, FIN-18100 Heinola.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1997.

Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration par voie circulaire

- 1. Le Conseil d'Administration a élu Monsieur Erkki Juhani Grönqvist président du Conseil d'Administration.
- 2. Le Conseil d'Administration a nommé comme administrateurs-délégués, Messieurs Werner Van den Bulck et Raymond Van Herck.
- 3. Le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Raymond Van Herck comme dirigeant maritime au sens de la loi du 9 novembre 1990 ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NS-MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 22, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39362/267/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

OUSSON HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 19.089.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 29 juin 1995 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Paul Lenoir et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel Administrateur:

Monsieur Jacques Tordoor, demeurant à Steinfort, 70, rue de Hobscheid,

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39363/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SICHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 5.322.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 1995, vol. 301, fol. 47, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SICHEL S.A. Signature

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires réunis à Pontpierre, le 20 mai 1995

L'Assemblée approuve les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, le bilan et le compte de Pertes et Profits arrêtés au 31 décembre 1994.

Le total du bilan s'élève à 120.571.323,- LUF.

Les résultats à la disposition de l'Assemblée, d'un montant total de 10.665.798,- LUF ont été affectés:

à la réserve légale: 300.000,- LUF

distribution d'un dividende brut de 3.600.000,- LUF,

aux 9.000 actions, ce qui fait un montant brut de 400,- LUF par action, le coupon afférent étant payable net, après retenue à la source de l'impôt dû sur le revenu des capitaux, à la caisse de la société ou aux Guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

Le coupon est payable à partir du 1er juin 1995.

Report à nouveau: 6.765.798,- LUF.

L'assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire;

réélit Administrateurs pour un an:

MM. Gaston Schwertzer, docteur en droit, Medingen,

Jacquot Schwertzer, maître en sciences économiques, Schrassig,

Marc Schwertzer, commercant, Reckange-sur-Mess,

Jean-Yves Colson, comptable, Messancy (Belgique);

nomme Commissaire pour un an:

M. Roland Delvaux, directeur, Kleinbettingen,

et autorise le Conseil d'Administration à nommer administrateur-délégué, M. Jacquot Schwertzer.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue immédiatement après l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration réélit M. Gaston Schwertzer président, nomme M. Jacquot Schwertzer Administrateurdélégué et fixe les pouvoirs comme suit:

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du président ou par la seule signature de l'Administrateur-délégué ou par la signature conjointe de trois Administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

Pour extraits conformes J. Schwertzer Administrateur-délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 1995, vol. 301, fol. 47, case 5/3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(39382/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

PANDORA CINEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 36.457.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour PANDORA CINEMA S.A. Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39364/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

PANDORA EXPANSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 36.458.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour PANDORA EXPANSION S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39365/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

PANDORA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 27.310.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour PANDORA INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39366/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

PARBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 25.847.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour PARBER S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39367/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

PARBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 25.847.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour PARBER S.A. Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39368/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

PARIBAS TRUST COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 8.169.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PARIBAS TRUST COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 8.169, constituée suivant acte reçu en date du 15 octobre 1968, publié au Mémorial C, numéro 159 du 24 octobre 1968, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus en date des:

- 3 mars 1970, publié au Mémorial C, numéro 100 du 11 juin 1970;
- 16 juillet 1974, publié au Mémorial C, numéro 201 du 10 octobre 1974;
- 1er et 2 juin 1977, publiés au Mémorial C, numéro 196 du 12 septembre 1977;
- 10 novembre 1977, publié au Mémorial C, numéro 296 du 24 décembre 1977;
- 6 septembre 1995, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Gengler, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, employé privé, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
- 2. Augmentation du capital à concurrence de Frs. 150.000.000,- (cent cinquante millions de francs) pour le porter de Frs. 400.000.000,- (quatre cents millions de francs) à Frs. 550.000.000,- (cinq cent cinquante millions de francs), sans qu'il y ait création d'actions nouvelles.

- 3. Souscription et libération de l'augmentation de capital de Frs. 150.000.000,- (cinquante millions de francs) par incorporation de Frs. 150.000.000,- (cent cinquante millions de francs) à prélever sur le compte «Réserve Disponible».
- 4. Augmentation du capital à concurrence de Frs. 200.000.000,- (deux cents millions de francs) pour le porter de Frs. 550.000.000,- (cinq cent cinquante millions de francs) à Frs. 750.000.000,- (sept cent cinquante millions de francs), sans qu'il y ait création d'actions nouvelles.
- 5. Souscription et libération de l'augmentation de capital de Frs. 200.000.000,- (deux cents millions de francs) à prélever sur le compte «Bénéfices Reportés».
 - 6. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 400.000 (quatre cent mille) actions existantes de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de frs. 150.000.000,- (cent cinquante millions de francs) pour le porter de son montant actuel de frs. 400.000.000,- (quatre cents millions de francs) à frs. 550.000.000,- (cinq cent cinquante millions de francs) à libérer par incorporation au capital de réserves libres à due concurrence et sans émission d'actions nouvelles.

La justification de l'existence desdites réserves disponibles a été apportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de frs. 200.000.000,- (deux cents millions de francs) pour le porter de son montant actuel de frs. 550.000.000,- (cinq cent cinquante millions de francs) à frs. 750.000.000,- (sept cent cinquante millions de francs) à libérer par incorporation au capital de bénéfices reportés à due concurrence, et sans émission d'actions nouvelles.

La justification de l'existence desdits bénéfices reportés a été apportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précédent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à frs. 750.000.000,- (sept cent cinquante millions de francs), divisé en 400.000 (quatre cent mille) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: P. Gengler, H. Jannssen, A. Thill, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 87S, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995. M. Elter.

(39369/210/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

PARIBAS TRUST COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 8.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

M. Elter.

(39370/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

PRODENAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 132, rue de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 6.433.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 décembre 1995.

PRODENAG, S.à r.l.

Signature

(39372/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

ROLINSKY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 42.914.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 18 juillet 1995 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurice Haupert au poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement:

Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant rue J. Melsen à Burden, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1998.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39374/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SARTENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 19.090.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 27 juin 1995 à 11.00 heures

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Paul Lenoir au poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel Administrateur:

Monsieur Jacques Tordoor, demeurant à Steinfort, 70, rue de Hobscheid, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39375/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SAUDI ARABIA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 19.921.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 mai 1995 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Paul Lenoir du poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement:

Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant 70, rue de Hobscheid à Steinfort, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2000.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39376/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SCAN MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 22.914.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 5 juillet 1995 à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 30 janvier 1995 de M. Edmond Ries au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Zeien, Administrateur décédé dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39377/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SCHWERTZER-HUBERTY & CIE, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 40.867. Publications au Mémorial C, n° 523 du 13 novembre 1992 et n° 87 du 3 mai 1995.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire de la société en nom collectif SCHWERTZER-HUBERTY & Cie du 11 mai 1995

Les associés présents ou représentés décident, à l'unanimité des voix, de liquider la société; est nommé liquidateur M. Jacquot Schwertzer. Après liquidation, la société sera dissoute.

Pour extraits conformes M. Schwertzer Associé gérant

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 1995, vol. 301, fol. 47, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(39378/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

STIM LUXEMBOURG S.A., SHIPPING TRANSPORT INSURANCE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.954.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour STIM LUXEMBOURG

SHIPPING TRANSPORT INSURANCE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39379/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SOCIETE ANONYME DE LA VALLIERE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 36.143.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 9 mars 1995

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 13 janvier 1995 de M. Jacques Tordoor, demeurant à Steinfort, au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Maurice Haupert, dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39386/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

S.I.B.E.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 35.786.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding S.I.B.E.F. S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 35.786, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 1990, publié au Mémorial C, numéro 281 du 23 mai 1991.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gustave Stoffel, directeur de banque adjoint, demeurant à Wecker.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Claudio Bacceli, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mademoiselle Gaby Stammet, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence de BEF 16.000.000,- (seize millions de francs belges) pour le porter de son montant actuel de BEF 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille francs belges) à BEF 18.500.000,- (dix-huit millions cinq cent mille francs belges) par l'émission de 16.000 (seize mille) actions nouvelles.
 - 2. Renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit préférentiel de souscription.
- 3. Réduction du capital social à concurrence de BEF 10.000.000,- (dix millions de francs belges) pour le ramener de son montant actuel de BEF 18.500.000,- (dix-huit millions cinq cent mille francs belges) à BEF 8.500.000,- (huit millions cinq cent mille francs belges), par apurement de pertes à due concurrence et par annulation de 10.000 (dix mille) actions détenues par les actionnaires.
 - 4. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de BEF 16.000.000,- (seize millions de francs belges) pour le porter de son montant actuel de BEF 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille francs belges) à BEF 18.500.000,- (dix-huit millions cinq cent mille francs belges) par l'émission de 16.000 (seize mille) actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 16.000 (seize mille) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire.

Souscription - libération

Ensuite l'actionnaire majoritaire, dûment représentée aux fins des présentes par Messieurs Gustave Stoffel et Claudio Bacceli, préqualifiés:

a, par ses deux représentants susnommés, déclaré souscrire les 16.000 (seize mille) actions nouvelles et les libérer intégralement par un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme holding S.I.B.E.F. S.A., prédésignée, de sorte que la somme de BEF 16.000.000,- (seize millions de francs belges) se trouve à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de BEF 10.000.000,- (dix millions de francs belges) pour le ramener de son montant actuel de BEF 18.500.000,- (dix-huit millions cinq cent mille francs belges) à BEF 8.500.000,- (huit millions cinq cent mille francs belges), par apurement de pertes à due concurrence et par annulation de 10.000 (dix mille) actions détenues par les actionnaires.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital souscrit est fixé à BEF 8.500.000,- (huit millions cinq cent mille francs belges), représenté par 8.500 (huit mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: G. Stoffel, C. Bacceli, G. Stammet, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1995, vol. 87S, fol. 54, case 10. – Reçu 160.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

M. Elter.

(39381/210/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

S.I.B.E.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 35.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

M. Elter.

(39382/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SIGMA TAU FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 42.176.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour SIGMA TAU FINANCE S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39384/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SOCIETE DE PARTICIPATION PUIDOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 24.955.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

F. Faber.

(39388/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SOCIETE DE PARTICIPATION PUIDOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 24.955.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

F. Faber.

(39389/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SICHEL INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 10.155.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 1995, vol. 301, fol. 47, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SICHEL INDUSTRIE S.A.
Signature

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 1995

A l'unanimité des voix, les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, le bilan et le compte de Pertes et Profits arrêtés au 31 décembre 1994 ont été approuvés. Le résultat a été affecté à la réserve légale et au report à nouveau, décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire, ont été élus administrateurs:

MM. Gaston Schwertzer, docteur en droit, Medingen;

Jacquot Schwertzer, maître en sciences économiques, Schrassig;

Roland Delvaux, directeur, employé privé, Kleinbettingen.

Est nommé commissaire, M. Jean-Yves Colson, comptable, Messancy (Belgique).

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue immédiatement après l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration élit président M. Gaston Schwertzer, nomme Administrateur-délégué M. Jacquot Schwertzer, confirme directeurs MM. Charles Leclerc, Roland Delvaux et fixe les pouvoirs comme suit:

- a) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.
 - b) Pour la gestion journalière des affaires:

La société est engagée, pour des obligations ne dépassant pas cinq cent mille francs, par la seule signature d'un directeur.

c) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur-délégué.

Pour extraits conformes J. Schwertzer Administrateur-délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 1995, vol. 301, fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(39383/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SOCIETE GENERALE DE REVISION, Société civile.

Siège social: Luxembourg.

EXTRAIT

Il résulte de la dernière assemblée générale des associés que les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

- Art. 1er. Il est formé entre les soussignés une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable, fiscal, économique et financier ou à celle de réviseur de comptes, à l'exclusion de toute activité commerciale.
 - Art. 3. La dénomination de la société est la suivante:

en français: SOCIETE GENERALE DE REVISION

en allemand: ALLGEMEINE REVISIONSGESELLSCHAFT.

- **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché à de l'étranger par décision unanime des associés.
 - Art. 5. La société prend fin le 31 décembre 1999.
 - Art. 6. Le capital est fixé à 150.000,- francs, divisé en 150 parts réparties à parts égales entre les associés suivants:
 - 1. Mme Mireille Godar-Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange;
 - 2. M. Roland Klein, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;
 - 3. M. Paul Laplume, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;
 - 4. Mlle Sonja Linz, licenciée en administration des affaires, demeurant à Bettembourg;
 - 5. M. Vafa Moayed, ingénieur commercial, demeurant à Bereldange;
 - 6. M. Pascal Noël, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;
 - 7. Mme Isabelle Filliatre, D.E.C.S., demeurant à Longwy, France;
 - 8. M. Franz Prost, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;

- 9. M. Guy Reiser, licencié en administration des affaires, demeurant à Ell;
- 10. M. Arno Schleich, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Roodt-sur-Syre;
- 11. M. Edy Schmit, diplômé HEC Paris, demeurant à Dudelange;
- 12. M. Eric Stilmant, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant à Bastogne, Belgique;
- 13. M. François Weis, Diplomkaufmann, demeurant à Luxembourg;
- 14. M. François Winandy, E.D.H.E.C., demeurant à Luxembourg;
- 15. M. Jean-Pierre Winandy, licencié en sciences économiques, demeurant à Esch-sur-Alzette.
- Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs qu'avec l'agrément unanime des autres associés.
- Art. 8. En cas de décès, d'interdiction, de déconfiture ou de faillite d'un associé, le ou les associés restants sont tenus, soit de racheter les parts de l'associé sortant, soit de désigner des tiers acheteurs. Les héritiers ou ayants droit de l'associé sortant sont obligés de céder les parts au prix fixé chaque année de commun accord par les associés.

Les héritiers ou ayant droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens propres de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration. Ils doivent s'en rapporter à l'estimation des parts susdites.

Le paiement doit s'effectuer par moitié trois mois après la cession et le solde un an après le premier paiement. Les sommes porteront intérêt au taux annuel de 4% à partir de la date de sortie.

- Art. 9. Chacun des associés engage la société par sa seule signature. Les associés sont indéfiniment responsables de tous les engagements pris par la société.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 11. La dissolution anticipée de la société peut être demandée par le ou les associés possédant au moins 50% du capital.

L'associé qui ne possède pas 50% du capital et qui désire renoncer au contrat avant l'expiration du terme, doit céder ses parts aux conditions prévues à l'article 8 des statuts.

En cas de dissolution, la liquidation sera faite par les associés ou par un mandataire qu'ils auront choisi d'un commun accord et dont ils auront fixé les pouvoirs.

Art. 12. En cas de différend grave entre les associés, le litige devra être soumis à trois arbitres dont deux seront choisis par chacune des parties et le troisième par le Président du Tribunal Civil de Luxembourg sur requête de l'une ou de l'autre des parties, la décision majoritaire des arbitres sera obligatoire pour les associés et sans recours.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 31, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39387/507/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SOFT-RIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 68, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 35.602.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Signature.

(39390/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SOGEPAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 1A, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 40.763.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

(39392/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SPLENDIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 32.553.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

F. Faber.

(39394/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SPLENDIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 32.553.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 219 du 3 juillet 1990.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la SPLENDIDE S.A., qui s'est tenue le 27 novembre 1995, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le mandat des administrateurs, Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer, et Monsieur Norbert Coster, licencié en sciences économiques, demeurant à Senningerberg, actuellement en fonction, est renouvelé pour une durée de 6 ans.
- 2) Mademoiselle Gaëtane Meilleur, licenciée en sciences économiques, demeurant à B-Arlon, est nommée nouvelle administratice pour une durée de 6 ans.
- 3) Le mandat de commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE P.-E. FONJALLAZ-EXPERCO S.A., avec siège à CH-Genève et actuellement en fonction, est renouvelé pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, 28 novembre 1995.

Pour la société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39395/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SOMAC, SOFT MANAGEMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 36.570.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 1er juillet 1994 à 11.00 heures

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, le changement du siège social du 7A, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39391/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SORAMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 31.070.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 5 octobre 1995 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurice Haupert au poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement:

Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant 70, rue de Hobscheid à Steinfort, jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2000.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39393/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 40.636.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 32, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 10 mai 1995.

(39398/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 40.636.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 1995 de la Société mentionnée sous rubrique

En date du 8 mai 1995, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1994;
- de nommer, sous réserve de l'agrément de l'Institut Monétaire Luxembourgeois, MM. Eugène Sersté et Robert Philippart en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1996;
- de réélire MM. Patrick Zurstrassen, Antoine Gilson de Rouvreux et Fabrice Toussaint en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1996;
- de réélire ARTHUR ANDERSEN & Co., Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1996.

Luxembourg, le 10 mai 1995.

Pour extrait sincère et conforme Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 32, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39399/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

SR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 46.098.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1er juillet 1995 que Monsieur Teunis Nederlof, commerçant, demeurant à Curaçao, Antilles Néerlandaises, a été remplacé par Madame Catharina Pels, demeurant à Veyrier, Suisse. Comme administrateur-délégué a été nommé Monsieur Y. Van Renterghem, demeurant à Belair au Grand-Duché de Luxembourg.

Résultant du même procès-verbal, le siège social a été transféré au 2, avenue du X Septembre à Luxembourg. Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 32, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39396/686/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

STAVRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 47.785.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 14 juillet 1995 à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 30 janvier 1995 de Monsieur Jacques Tordoor au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Zeien, Administrateur décédé dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme Signatures Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39397/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

TOP RETOUCHES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 42.360.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Signature.

(39405/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

TAJ MAHAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 22.739.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 22, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Signature

(39400/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

TECHNO PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 28.661.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TECHNO PARTICIPATION S.A., ayant son siège social à L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 28.661, constituée suivant acte reçu le 26 juillet 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 292 du 4 novembre 1988, et dont les statuts ont été modifiés par acte du premier septembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 311 du 25 novembre 1988, par acte du 20 septembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 325 du 10 décembre 1988, par acte du 29 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 121 du 3 mai 1989, par acte du 25 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 207 du 27 mai 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny (Belgique). Le président prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée, signée ne varietur, au présent acte ainsi que les procurations pour être enregistrées avec lui.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 17.400 (dix-sept mille quatre cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Suppression du capital autorisé.
- 2) Modification de l'exercice social qui s'étendra du 1er janvier au 31 décembre.
- 3) Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire.
- 4) Modifications afférentes aux statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé et toute référence à celui-ci dans les statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que l'exercice social de la société s'étendra dorénavant du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

A titre transitoire, l'exercice commencé le premier juillet 1994 sera clôturé le 31 décembre 1995.

Troisième résolution

Compte tenu de la modification de l'année sociale, l'assemblée décide que l'assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra chaque année le troisième lundi du mois d'avril à 11.00 heures et la prochaine fois en 1996.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles cinq, neuf et dix des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Art. 5. Capital. Le capital souscrit est fixé à BEF 174.362.500,- (cent soixante-quatorze millions trois cent soixante-deux mille cinq cents francs belges), représenté par 17.400 (dix-sept mille quatre cents) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales et représentant chacune un dix-sept mille quatre centième du capital.

Toutes les actions sont au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

«Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

«Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal ou de congé bancaire, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable bancaire suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, A. Thill, H. Janssen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1995, vol. 87S, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

M. Elter.

(39401/210/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

TECHNO PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 28.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

M. Elter.

(39402/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

TELEPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 48.498.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 27, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Signature.

(39403/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

THEMIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 29.241.

Il résulte d'une lettre adressée à THEMIS INVESTMENTS S.A., en date du 30 novembre 1995, que Monsieur Graham J. Wilson a démissionné de ses fonctions d'administrateur de ladite société.

FIDUCIAIRE RUTLEDGE & ASSOCIES S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39404/520/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

TRIANGLE PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet. R. C. Luxembourg B 43.746.

Le bilan au 31 mars 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

(39414/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

TRIANGLE PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet. R. C. Luxembourg B 43.746.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 12 janvier 1995

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Le mandat de Monsieur Lex Benoy, de Madame Corinne Philippe et de Madame Chantal Keereman en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Guy Waltener en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1994/95.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

Pour la société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 23, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39415/614/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

TRANSEURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 32.614.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour TRANSEURO S.A. BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39408/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

UNICO UMBRELLA FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxemburg, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

H. R. Luxemburg B 40.158.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am zwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Weinandy, mit Amtssitze in Clervaux.

Wurde eine ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre des UNICO UMBRELLA FUND abgehalten. Die Gesellschaft ist eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital und wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. April 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 248 vom 9. Juni 1992. Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 4. Januar 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 63 vom 9. Februar 1993.

Die Versammlung wählt Herrn Marcel Ernzer, Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, zu ihrem Vorsitzenden. Der Vorsitzende bestimmt Frau Sylvie Becker, Privatangestellte und wohnhaft in Luxemburg, zur Sekretärin der Versammlung. Die Versammlung ernennt Herrn François Diderrich, Privatangestellter und wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Nach Bestimmung des Vorstandes der Versammlung, ersucht der Vorsitzende den Notar folgendes zu beurkunden:

- I. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:
- 1. Änderung des Laufzeit-Teilfonds UNICO UMBRELLA FUND DEM 93/95 in einen Teilfonds mit unbestimmter Dauer.
 - 2. Änderung der Anlagepolitik des Teilfonds UNICO UMBRELLA FUND DEM 93/95.
- 3. Umänderung des Namens des Teilfonds UNICO UMBRELLA FUND DEM 93/95 in UNICO UMBRELLA FUND
- II. Dass die gegenwärtige Versammlung, durch Einberufungsschreiben einberufen, wurde mittels Veröffentlichung am 6. und 13. November 1995 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations und im Luxemburger Wort, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.
- III. Dass die anwesenden respektive die vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind. Diese Liste, vom Versammlungsvorstand, den anwesenden Aktionären und den Bevollmächtigten der vertetenen Aktionäre unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.
- IV. Dass von 5.613.237,306 am heutigen Tag ausstehenden Aktien, 133.507 Aktien an dieser Versammlung anwesend oder vertreten sind, wie dies aus der angehefteten Anwesenheitsliste hervorgeht.
- V. Dass diese Versammlung nicht beschlussfähig ist, da weniger als die Hälfte der sich am Tage der Versammlung in Umlauf befindlichen Aktien anwesend oder vertreten sind.

Demzufolge wird eine zweite ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre zum 19. Dezember 1995 einberufen, welche keiner Anwesenheitsbestimmung unterworfen ist in Übereinstimmung mit Artikel 67-1 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst der Vorsitzende die Sitzung.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieses Dokuments entstehen, beläuft sich auf ungefähr zwanzigtausend Luxemburger Franken.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Ernzer, S. Becker, F. Diderrich.

Enregistré à Clervaux, le 28 novembre 1995, vol. 342, fol. 82, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 6. Dezember 1995.

M. Weinandy.

(39418/238/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

T.W.B.C., TRANSWORLD BUSINESS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.743.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour T.W.B.C., TRANSWORLD BUSINESS

CORPORATION S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39409/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

T.W.B.C., TRANSWORLD BUSINESS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.743.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour T.W.B.C., TRANSWORLD BUSINESS

CORPORATION S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39410/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

WESTINGHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 27.119.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 juillet 1995 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurice Haupert au poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement:

Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant 70, rue de Hobscheid à Steinfort, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39429/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Au capital social de 1.200.000 LUF.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 19.082.

Le bilan au 31 août 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 31, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

AFFECTATION DU RESULTAT

Comité de Gérance

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 octobre 1995 que MM. John B. Geggan, Maurice Lam, Arno Schleich, Edy Schmit, François Weis, Eric van de Kerkhove, Vafa Moayed et Madame Mireille Gehlen ont été nommés gérants jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes du prochain exercice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 31, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

97.042,-

(39406/507/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Résultat reporté

TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Au capital social de 1.200.000 LUF.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 19.082.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 31, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau LUF 97.042,Résultat de l'exercice 88.614,Total à distribuer 185.656,Affectation du résultat de l'exercice:
Réserve légale 4.431,Report à nouveau 84.183,Résultat reporté 181.225,-

Comité de Gérance

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 novembre 1995 que MM. John B. Geggan, Maurice Lam, Arno Schleich, Edy Schmit, François Weis, Eric van de Kerkhove, Vafa Moayed et Madame Mireille Gehlen ont été nommés gérants jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes du prochain exercice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 31, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39407/507/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

WORLD ENTERTAINMENT GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 26.103.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1995, vol. 470, fol. 90, case 1, a été déposé

au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1995.

Pour WORLD ENTERTAINMENT GROUP S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(39430/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

TREE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 38.169.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour TREE INVEST S.A.

BANOUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39411/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

TREE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 38.169.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour TREE INVEST S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39412/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

TREE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 38.169.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour TREE INVEST S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39413/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

TRIUNE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 51.940.

Le conseil d'administration de TRIUNE CONSULTING S.A. a décidé le 5 décembre 1995 que tous les administrateurs auront le pouvoir de signer conjointement avec Monsieur Adrian Deazle pour n'importe quelle opération qui doit être effectuée par la société envers les tiers.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

TRIUNE CONSULTING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 32, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39416/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

WORLD ENTERTAINMENT GROUP LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 25.703.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1995, vol. 470, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1995.

Pour WORLD ENTERTAINMENT GROUP LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(39431/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

TUFF BITES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 45.545.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Signature.

(39417/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

UNITED BARGAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 13.035.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour UNITED BARGAIN S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(39419/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

U.P.I., UNION DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.793.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 novembre 1995 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Mme Claude Audy du poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée prend acte de la décision de Monsieur Claude Bardin de ne pas demander le renouvellement de son mandat de Commissaire.

L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement:

Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant 133, avenue Pasteur à Luxembourg, au poste d'Administrateur;

Monsieur Yves Wallers, expert-comptable, demeurant 20, rue Jean Melsen à Burden, au poste de Commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1998.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39420/531/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

VINHA NOVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 323, rue Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 37.565.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Signature.

(39427/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

VINHA NOVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 323, rue Rollingergrund. R. C. Luxembourg B 37.565.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Signature.

(39428/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

VALLAURIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 19.865.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 juin 1995 à Luxembourg

L'assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administrateur du 14 février 1995 de Monsieur Jacques Tordoor en remplacement de Monsieur Maurice Haupert, Administrateur démissionnaire dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39421/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

VANTAGE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers. R. C. Luxembourg B 32.555.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1991 et 1992, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 27, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Signatures.

(39422/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995

VANTAGE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2343 Luxemburg, 17, rue des Pommiers. R. C. Luxemburg B 32.555.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 30. November 1995 von 11.30 bis 12.00 Uhr Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die vom Verwaltungsrat vorgelegten Lageberichte und die vom Kommissar geprüften Jahresabschlüsse zum 31. Dezember 1991 und 1992, umfassend die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung und den Anhang für die Geschäftsjahre 1991 und 1992, werden genehmigt.

Zweiter Beschluss

Dem Verwaltungsrat und dem Kommissar wird in getrennter Abstimmung für die Geschäftsjahre 1991 und 1992 Entlastung erteilt.

Dritter Beschluss

Die in den Jahresabschlüssen 1991 und 1992 ausgewiesenen Verluste werden auf neue Rechnung vorgetragen.

Vierter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 1993 verlängert.

> Für die Richtigkeit des Auszugs G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 474, fol. 27, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39423/577/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

VERBE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 32.375.

Le bilan au 31 mars 1993, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1995, vol. 474, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 1995.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (16.753.731,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39424/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

VERBE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 32.375.

Le bilan au 31 mars 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1995, vol. 474, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 1995.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (548.892,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39425/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

VERBE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 32.375.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1995, vol. 474, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 1995.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (6.636.261,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Signature.

(39426/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1995.

ARGENTINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch;
 - 2. VECO TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ARGENTINA S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émisssion ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois de juin à onze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Le comparant sub 1. est désigné fondateur; le comparant sub 2. n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-deux mille francs luxembourgeois (LUF 52.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelées aux fonctions d'administrateur:

- a. Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch,
- b. Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange,
- c. Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à Guénange.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

VECO TRUST S.A., ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Moreschi, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 87S, fol. 39, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

C. Hellinckx.

(39432/215/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1995.

AZYME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 46.890.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 29, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1995.

AZYME HOLDING

Signature Signature Administrateur Administrateur

(39455/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1995.

SINERGIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch;
 - 2. VECO TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SINERGIA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émisssion ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorsation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième lundi du mois de mai à dix heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1995.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1996.

Souscription et libération

Le comparant sub 1. est désigné fondateur; le comparant sub 2. n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-deux mille francs luxembourgeois (LUF 52.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelées aux fonctions d'administrateur:

- a. Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch,
- b. Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange,
- c. Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à Guénange.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

VECO TRUST S.A., ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Ouatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentse.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Moreschi, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 87S, fol. 39, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

C. Hellinckx.

(39438/215/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1995.

BUER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, société avec siège social à Port St-Pierre, Guernesey, lles Anglo-Normandes,
- 2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, société avec siège social à Port St-Pierre, Guernesey, lles Anglo-Normandes, toutes deux ici représentées par Mademoiselle Anja Kaufmann, employée privée, demeurant à Newel, Allemagne, en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 14 novembre 1995,

lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BUER INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, economique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

- **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.
 - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

- **Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le trente du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas necessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui interessent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel que modifié par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1997.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

 1) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action
 1

 2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions
 1.249

 Total: mille deux cent cinquante actions
 1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumerées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis a sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Francis Hoogewerf, chartered accountant, demeurant à Luxembourg;
- b) Monsieur Giacomo Marcucci, fonctionnaire, demeurant à Follonica, Italie;
- c) Monsieur Emmanuel L.V.F. Famerie, employé privé, demeurant à B-6780 Messancy, Belgique.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Simone Crosato, retraitée, demeurant à Fontenay-sur-Loing, France.

- 4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.
- 5) Le siège social de la Société est fixé à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Kaufmann, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1995, vol. 87S, fol. 52, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(39433/230/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1995.

MECFIN LUXEMBOURG.

Succursale: Luxembourg, 25, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Ugo Giuncato, dirigeant de société, demeurant en Italie à Rome.

agissant pour et au nom de la société anonyme de droit italien MECFIN - MECCANICA FINANZIARIA S.p.A., en abrégé MECFIN, ayant son siège social à Rome, Viale Maresciallo Pilsudski n.92, constituée suivant acte reçu le 12 juillet 1941 par acte du ministère du notaire italien Maître Vincenzo Suriano, de résidence à Naples, sous la dénomination à l'origine de SOCIETÀ COSTRUZIONI MECCANICHE E FONDERIE SACMEF, inscrite au registre de commerce en Italie sous le numéro C.C.I.A.A. Roma n.294534.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de procéder au dépôt au rang de ses minutes des pièces suivantes:

- 1) Une décision du conseil d'administration de la société prédésignée en date du 24 octobre 1995.
- 2) Les statuts de ladite société MECFIN.

Lesquels documents, paraphés ne varietur, seront enregistrés avec le présent acte dont ils font intégralement partie. Ensuite, le comparant a déclaré:

- I. Que la société MECFIN-MECCANICA FINANZIARIA S.p.A. prédésignée, aux termes du procès-verbal de son conseil d'administration, susvanté, a décidé de créer et d'implanter au Grand-Duché de Luxembourg une succursale sous la dénomination de MECFIN LUXEMBOURG, avec effet immédiat.
 - II. Que l'adresse de la succursale sera établie à Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
- III. Que la succursale aura pour activités la récolte de capitaux sur les marchés étrangers, par la prise de financements de tiers, ou des activités d'utilisation des capitaux récoltés par l'octroi de financements à des sociétés italiennes ou étrangères.
- IV. Que le capital de la société créatrice de la succursale (la Société) s'élève à ITL 2.000.000.000,- (deux milliards de lires italiennes).
- V. Que la personne ayant le pouvoir d'engager la succursale à l'égard des tiers et de la représenter en justice sera Monsieur Robert Mailliet, né à Wasserbillig, le premier septembre 1932, demeurant à Luxembourg (le gérant);

auquel sont conférés par le conseil d'administration de MECFIN-MECCANICA FINANZIARIA tous pouvoirs nécessaires pour la gestion des affaires de la succursale, à savoir, à titre d'exemple:

- 1. représenter la société vis-vis des administrations ou organismes luxembourgeois;
- 2. stipuler des contrats de financement, aussi bien pour la récolte de fonds sur les marchés internationaux que pour leur utilisation;
- 3. stipuler tous contrats nécessaires pour la gestion de la succursale et notamment les contrats de location, de fournitures de biens et de services, contrats de location de biens d'équipement;

- 4. stipuler, modifier ou résilier tous contrats d'ouverture de crédit, de compte courant et de dépôt auprès d'institutions de crédit, effectuer toutes opérations d'escompte d'effets de change signés par la Société ou par des tiers, toutes opérations d'avance sur titre et toutes opérations de report auprès de toute institution bancaire, y compris les instituts d'émission, en assumant les engagements et en remplissant les formalités nécessaires;
 - 5. faire tous prêts à court, moyen ou long terme;
- 6. émettre tous chèques bancaires sur les comptes courants ouverts au nom de la Société sur la base de disponibilités effectives, effectuer toutes opérations en actif et en passif sur comptes courants de la Société auprès d'établissements de crédit:
- 7. endosser et quittancer tous chèques bancaires, billets à ordre, créances, lettres de change, chèques postaux payables auprès de toute institution de crédit, de tout bureau de poste et, en général, de toute personne physique ou morale.

Le gérant responsable ainsi désigné répondra directement à l'administrateur-délégué de la Société de toutes les activités exercées.

Les pouvoirs ci-avant seront exercés avec une signature de contrôle, sans que ce contrôle n'implique une immixtion dans la gestion de la succursale, d'une personne à désigner par la société, à l'exception des pouvoirs ci-avant décrits sub 1 et 3, lesquels pourront être exercés sous la signature individuelle de Monsieur Robert Mailliet.

Monsieur Ugo Giuncato, administrateur-délégué de la Société, en vertu des pouvoirs lui conférés par le conseil d'administration, nomme Monsieur Robert Mailliet aux fonctions de gestion ci-avant décrites pour une durée indéterminée.

La personne chargée de la signature de contrôle obligatoire aux termes du paragraphe précédent sera nommée ultérieurement et cette nomination publiée au Mémorial C.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date portée ci-avant et, lecture faite, le comparant a signé avec Nous, notaire. Signé: U. Giuncato, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 87S, fol. 44, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1995.

M Flter

(39437/210/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1995.

ACEDOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 44.440.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ACEDOS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée suivant acte reçu le 16 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 445 du 28 septembre 1993.

L'assemblée est présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, gui désigne comme secrétaire, Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Laurence Thonon, avocat, demeurant à B-Habay-La-Vieille.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de huit millions huit cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (8.896.250,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cent soixante-dix millions cent trente mille francs luxembourgeois (170.130.000,- LUF) à cent soixante-dix-neuf millions vingt-six mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (179.026.250,- LUF), par la création et l'émission de sept mille cent dix-sept (7.117) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.
 - 2. Modification subséquente de l'article 3 alinéa 1er des statuts.
 - 3. Divers.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et du notaire, seront enregistrées avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.
- III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.
 - IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de huit millions huit cent quatre-vingtseize mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (8.896.250,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cent soixante-dix millions cent trente mille francs luxembourgeois (170.130.000,- LUF) à cent soixante-dix-neuf millions vingt-six mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (179.026.250,- LUF), par la création et l'émission de sept mille cent dix-sept (7.117) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les sept mille cent dix-sept (7.117) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par Monsieur Pedro Juan Blach Servera, administrateur de sociétés, demeurant à La Paz (Bolivie), 30, rue S/N Cota Cota.

Les sept mille cent dix-sept (7.117) actions nouvelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces par Monsieur Pedro Juan Blach Servera, préqualifié, de sorte que le montant de huit millions huit cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (8.896.250,- LUF) a été mis à la disposition de la société.

Le document justificatif du paiement en espèces a été présenté au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'article 3, alinéa 1er des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Alinéa 1er. Le capital souscrit est fixé à cent soixante-dix-neuf millions vingt-six mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (179.026.250,- LUF), représenté par cent quarante-trois mille deux cent vingt et un (143.221) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de 140.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ch. Duro, Ph. Morales, L. Thonon, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 28 novembre 1995, vol. 457, fol. 86, case 12. – Reçu 88.963 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 décembre 1995.

A. Lentz.

(39448/221/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1995.

ACEDOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 44.440.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 décembre 1995.

A. Lentz.

(39449/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1995.

CERELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet. R. C. Luxembourg B 41.090.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 17 octobre 1995

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Madame Andrée Borzee a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur E. Rath.

Le mandat de Monsieur L. Duquesne de la Vinelle et de Monsieur F. De Pauw, en tant qu'administrateurs, et celui de Monsieur Lex Benoy, en tant que commissaire aux comptes, a été renouvelé pour un terme d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1994.

Luxembourg, le 17 octobre 1995.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1995, vol. 474, fol. 35, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39468/614/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1995.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg